

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Identificateur de produit:** HOOSH MINT 0mg

**Autre identifiant:** Aucun

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usages du produit:** ELECTRONIC CIGARETTES

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de l'entreprise:** Hoosh DMCC

**Adresse de l'entreprise:** Hoosh Europe Sarl  
18 Route De Capellen  
Holzem  
L-8279  
Luxembourg

**Contact:** Koen Seijnder

**Adresse e-mail:** info@hoosh.com

**Téléphone de l'entreprise:** 00352 27 68727930

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone en cas d'urgence:** 00352 27 68727930

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

**Classe et catégorie de danger:** Ce matériel ne satisfait pas aux critères de classification énoncées par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

**Mention d'avertissement:** Aucun

**Mention de danger:** Aucun

**Information complémentaire:** EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseil de prudence:** Aucun

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

**Pictogrammes** Aucun

### 2.3. Autres dangers

**Autres dangers** Hydrocarbon Concentration %: 0,0000%

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Contenu:**

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide	51115-67-4	256-974-4		2.00%	Acute Tox. 4;H302,-	oral: ATE = 490 mg/kg bw

**Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:**

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Glycerol	56-81-5	200-289-5		40.00%	-;-,-	
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0		56.25%	-;-,-	

**Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:**

Non applicable

**Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:**

Non applicable

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:** Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.

**Exposition des yeux:** Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Exposition de la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion:** Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Milieus compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ELECTRONIC CIGARETTES: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
Glycerol	56-81-5	200-289-5	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	10
			German WEL Long term mgm3	200
			German WEL Short term mgm3	400
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	150
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	474

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique/Couleur:</b>	Non déterminé
<b>Odeur:</b>	Non déterminé
<b>Seuil Olfactif:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / point de congélation:</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair;</b>	> 70 °C
<b>Température d'auto-allumage:</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	Sans objet
<b>pH:</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé
<b>Solubilité;</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur;</b>	Non déterminé
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non déterminé

**9.2. Autres informations** Aucune disponibilité

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

#### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Ce matériel ne satisfait pas aux critères de classification des dangers pour la santé en vertu du Règlement (CE) n° 1272/2008.

<b>Toxicité Aiguë:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie orale	>5000
Toxicité aiguë par voie cutanée	Non applicable
Toxicité aiguë par inhalation	Non disponible.
<b>Corrosion/irritation cutanée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésion oculaire grave/irritation oculaire:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT-exposition unique:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT-exposition répétée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Voie orale	LD50/ATE Voie cutanée	LC50/ATE Inhalation	LC50 Voie
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide	51115-67-4	256-974-4	490	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

### SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Non disponible.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne** Non applicable

**12.7. Autres effets néfastes** Non disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	Non classé	-	-	-	-
IMDG	Non classé	-	-	-	-
ADR,RID,ADN	Non classé	-	-	-	-
ICAO TI	Non classé	-	-	-	-

**14.5. Dangers pour l'environnement** Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun supplément

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non classé

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (WGK): 1

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

### SECTION 16: Autres informations»

#### Légende des révisions:

Non applicable

#### Code des abréviations:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH MINT 0mg

**Version:** 1

Abréviation	Signification
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4
H302	Nocif en cas d'ingestion.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P301/312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.